

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 juin 2006
(convocation du 27 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. LOTHAIER Pierre à M. LABARDIN Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT-MEDARD-en-JALLES - Implantation de la SAS AQUIDEC - Subvention
d'équipement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En juin 2001, le Groupe rhônalpin Eurodec, holding leader d'entreprises spécialisées dans le décolletage, a signé un accord de partenariat avec Ford Aquitaine Industries qui souhaitait externaliser ses activités non stratégiques de découpage et façonnage de pièces d'acier et d'aluminium entrant dans la composition de ses boîtes automatiques, pour se recentrer sur ses fonctions « cœur de métier ».

Dans le cadre de ce partenariat, Eurodec a décidé de créer une nouvelle entité, la SAS Aquidec, filiale à 100 % du groupe, dont l'implantation était prévue sur le parc Saint-Exupéry à Mérignac ; à l'époque, le projet avait reçu l'aval des partenaires publics locaux, qui se sont prononcés alors favorablement sur une aide à l'immobilier de 533.571 € (CUB et Conseil Général de la Gironde) et une aide à la formation de 272.426 €, reconductible sur les deux années suivantes du programme (Conseil Régional d'Aquitaine).

Les incertitudes planant sur le niveau de production de Ford après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, conjuguées au changement de stratégie du groupe ont conduit Eurodec à suspendre son projet, puis à le redimensionner et à réorienter sa localisation en profitant en 2003 de l'opportunité de rachat d'un bâtiment industriel situé sur la zone de Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles.

Confronté à des réticences de la part des riverains (risques de nuisance sonores et entreposage de produits toxiques), le projet connaîtra encore quelques retards et aménagements avant que la Préfecture n'autorise son implantation définitive en février 2005.

Prévu sur un terrain de 10.858 m², l'investissement immobilier concerne la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment de quelques 4.700 m², dédié aux activités suivantes :

- *décolletage* : usinage permettant d'obtenir en très grande quantité des pièces de révolution sur tours multibroches,
- *rectification* : usinage permettant d'obtenir une précision de quelques microns,
- *anodisation* : traitement pour durcir la surface des pièces en aluminium.

Afin de diversifier sa clientèle, Aquidec s'est lancée fin 2005 dans la conception de produits et de sous-ensembles à plus forte valeur ajoutée et peu concurrencées qui lui permettent aujourd'hui de livrer une nouvelle société américaine (Williams Technologies) et de démarcher de nouveaux donneurs d'ordre (Siemens, Borg Warner).

La stratégie de développement à court terme de la SAS Aquidec se concentre sur trois axes forts :

- le développement des clients historiques du Groupe (PSA, Renault...)
- la recherche de partenaires locaux (SNPE-SME),
- la diversification dans l'aéronautique.

L'installation d'Aquidec à Saint-Médard-en-Jalles, outre un investissement immobilier de 2 939 491 € H.T., a également nécessité des investissements matériels à hauteur de 1,7 M€ H.T. ; le programme d'emplois générés par cette implantation s'élève quant à lui à 57 contrats à durée indéterminée (essentiellement dans la production) d'ici à la fin de l'année 2006 et a fait l'objet du versement d'une Prime d'Aménagement du Territoire de 274 000 €.

Notre établissement public est sollicité, aux côtés du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde pour accompagner l'investissement immobilier de la SAS Aquidec dont le budget prévisionnel hors taxes s'établit comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Acquisition	600.000 €	Autofinancement	2.449.491 €
Bâtiment clos et couvert	1.090.620 €	Conseil Régional d'Aquitaine	250.000 €
Equipements intérieurs	749.540 €	Conseil Général de la Gironde	120.000 €
Aménagements externes	191.651 €	Communauté Urbaine de Bordeaux	120.000 €
Honoraires et frais divers	307.680 €		
TOTAL	2.939.491 €	TOTAL	2.939.491 €

Le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine ont prévu de délibérer en ce sens lors de leur prochaine Commission Permanente des 6 juin et 26 juin prochain.

Compte tenu des enjeux industriels et économiques de ce projet, de ses implications sur le pôle automobile de l'agglomération et de ses incidences locales en terme de créations et/ou de maintiens d'emplois, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'équipement de 120.000 € à verser à la SAS AQUIDEC, pour le développement de ses activités à Saint-Médard-en-Jalles,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, fixant les modalités et conditions de règlement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA 01 du budget de l'année 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. MANGON, le groupe des Verts et le groupe des élus Communistes et apparenté votent contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON

